



AVIS AUX CAMPEURS

Bienvenue à l'aire naturelle de camping – « Les bords de l'Ille ».

Période d'ouverture : du 15 avril au 15 octobre.

Bureau d'accueil :

- Lors de votre arrivée, merci de vous présenter au bureau d'accueil à la **Mairie de Saint-Médard-sur-Ille - 02.99.55.23.53 – 2 rue de la Mairie.**

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Fermé le mercredi après-midi.
- Le samedi de 10h30 à 12h00

ou

l'écluse de St Medard-sur-Ille au **06 38 55 89 35.**

En cas d'absence, vous pouvez vous installer, nous vous invitons à prendre contact avec la Mairie dès le lendemain pour régulariser votre situation.

Règlement de la redevance :

- Lors de votre départ, merci de vous présenter au bureau d'accueil pour effectuer le paiement de votre séjour.

Le paiement des redevances s'effectue **soit en espèces soit par chèque** auprès de la Mairie ou auprès de la personne contactée sur le portable.

Les campeurs ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leurs redevances.

Tarifications par jour et par unité :

Emplacement (toile de tente ou caravane)	2,50 €
Véhicules motorisés (voiture, moto, camping-car, ...)	1,50 €
Adulte	3,00 €
Enfant de moins de 13 ans	2,00 €
Electricité	3,00 €

Soit le Forfait 1 (emplacement + 2 adultes + 1 véhicule) : 10€

Soit le Forfait 2 (emplacement + 2 personnes + 1 camping-car et électricité) : 13€
